



## COMMUNE D'HELFAUT

### CONSEIL MUNICIPAL

#### SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2020

**Début de la séance : 18h30**

**Présents :**

Francis MARQUANT, Maire

Pascal Penet, Aymeric Ansel (pouvoir à C. Butin jusqu'à son arrivée à 18h45), Carole Butin, Isabelle D'Haillecourt, Pierre Delobel adjoints. Hélène Fiolet, Jacques Dupont, Julie Henguelle, Philippe Sambourg, Sabine Poprawka, Christophe Podevin, Hélène Demol, Christian Dupont, Sandra Savary, Brigitte Leblond, Michèle Boulanger, Anne Alguazil, conseillers municipaux.

**Absents excusés :** Colette Blondel (pouvoir à P. Penet).

**Absents :**

**Président de séance :** Francis Marquant

**Secrétaire de séance :** Sandra Savary

Adoption du Procès-verbal de la séance du 17 juin 2020 : adopté à l'unanimité.

Le Président propose l'ajout de questions supplémentaires : délégation du conseil municipal au Maire ; convention de partenariat pour la gestion des espaces naturels sensibles ; désignation d'un correspondant défense ; vente d'un terrain ; groupement de commandes fournitures administratives ; taxe d'habitation sur les logements vacants ; groupement de commandes poteaux incendies. Adopté à l'unanimité.

**1) Installation d'un conseiller municipal :**

Jean-Michel Gary a fait part de sa démission du conseil municipal. Pour le remplacer, M. le Maire a sollicité Daniel Ansel, qui a décliné la proposition. Suivante sur la liste des élections municipales, Anne Alguazil-Dupreys a accepté.

**Le Président déclare Anne Alguazil installée dans ses fonctions de conseillère municipale.**

**2) Aliénation d'un terrain :**

Pour faire suite à la demande de M. Boudry qui souhaite créer 4 places de stationnement supplémentaires réservées aux employés du cabinet médical et de la pharmacie, le Président propose l'aliénation de la parcelle AC535p, située derrière le cabinet. Selon l'avis du bureau municipal, il propose de vendre cette parcelle au prix de 10€/m<sup>2</sup>, avec condition de remplacement des arbres existants à planter au terrain de sport. L'emprise serait d'environ 4m de large.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

Arrivée d'Aymeric Ansel

**3) Rifseep :**

Par délibération n°2018-08, le conseil municipal a instauré le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, de l'expertise et de l'engagement professionnel. Pour faire suite à la modification du tableau des effectifs, il y a lieu d'intégrer le grade de rédacteur à cette délibération. Le Président propose l'intégration du grade de rédacteur à la délibération de mise en place du rifseep, avec les mêmes conditions.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**4) Prime au personnel :**

Le décret n°2020-711 du 12 juin 2020 fixe les conditions d'attribution d'une prime exceptionnelle tenant compte de la mobilisation des personnels des trois fonctions publiques pendant la crise sanitaire. Le Président propose d'instituer cette prime pour les agents ayant été mobilisés pendant la crise, avec des montants variables selon la mobilisation de 100 ou de 200€. L'autorité territoriale est chargée de fixer, par arrêté, les montants individuels de cette prime.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**5) Remboursement d'un acompte pour la location de la salle des fêtes :**

Une location de la salle des fêtes a été annulée en raison des conditions sanitaires. Le Président propose le remboursement de l'acompte de 80€.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**6) Terrain multisport citystade :**

Suite à plusieurs observations et après avis du bureau municipal, le Président propose de revenir sur l'implantation du terrain multisport. Ainsi, le Président propose d'implanter le terrain multisport derrière la salle des sports, face aux vestiaires extérieurs. L'avantage étant à la fois de s'affranchir des nuisances sonores, mais aussi de pouvoir se repiquer sur le réseau de caméra existant à la salle.

**La délibération est adoptée à la majorité avec 16 pour et 3 abstentions.**

**7) Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Le Président sollicite l'autorisation du conseil pour renouveler la ligne de trésorerie, qui seraient baissée à 100 000€. Cette ligne de trésorerie serait le relai dans l'attente de la vente de la dernière parcelle du lotissement des Garennes, et le relai des subventions attendues par le programme d'investissement.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**8) Règlement intérieur :**

La loi NOTRE prévoit l'obligation pour tout conseil municipal d'une commune de 1 000 habitants et plus d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. En se référant aux les déclinaisons des articles L2121 du code général des collectivités

territoriales, le Maire a envoyé un projet de règlement aux élus. Il résume ce projet de règlement, et propose son adoption.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**9) Bail Helfaut Travaux : avenant :**

La Commune et la société Helfaut Travaux sont liées par un bail commercial. Or dans ce bail, il existe des parties de terrain inoccupées par la société. La société souhaite donc exclure ces parcelles du bail (notamment entre l'arrière des maisons rue Profonde et la carrière). Par ailleurs, suite à une révision de la fiscalité professionnelle, la commune doit désormais payer une taxe foncière pour cette propriété, étant donné qu'il s'agit d'un dépôt à ciel ouvert à usage commercial et industriel. Le montant de cette taxe pourra dépasser les 40 000€ après lissage.

Le Maire a sollicité le remboursement de cette taxe foncière par le bailleur, lequel n'admet pas l'imposition à la TEOM. M. le Maire précise que la CAPSO va proposer chaque année l'exonération de celle-ci (terrain communal, absence de service et de bâti...). Après négociation avec la Société, le Maire propose de l'autoriser à signer un avenant reprenant :

- La réduction de la surface exploitée
- Le remboursement de la taxe foncière par la Société comme suit :
  - o Totalité de 2020 à 2025
  - o Puis totalité, limitée à 50% pour la TEOM, sauf meilleur accord pour la Commune
  - o L'émission du titre de recouvrement pour 2020, avant la signature de l'avenant.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**10) Désignation d'un délégué EDEN 62 :**

Par délibération du 25 mai 2020, le conseil municipal a élu Pierre Delobel délégué titulaire au syndicat EDEN62, et Pascal Penet suppléant. Or, les statuts du syndicat prévoient la nomination d'un second délégué suppléant. Le Maire propose sa candidature. Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée. Francis Marquant est élu 2<sup>e</sup> délégué suppléant au syndicat EDEN62 à l'unanimité.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**11) Délégations au Maire :**

Par délibération n° 2020-02 du 25 mai 2020, le conseil municipal a accordé un certain nombre de délégation au maire. L'article L2122-22 du CGCT prévoit de fixer des limites pour certaines délégations. Ainsi, le conseil municipal doit fixer des limites dans la détermination des tarifs (voirie, stationnement, dépôts...), et sur la passation d'emprunt. Le conseil municipal décide de donner délégation au maire dans les domaines suivants : - fixer, dans la limite de 1 000€, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal

- Procéder, dans la limite de 300 000€, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utilisées à la gestion des emprunts et de passer à cet effet les actes nécessaires.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

**12) Convention de partenariat pour la gestion des espaces naturels sensibles :**

Le syndicat mixte EDEN62 sollicite l'accord de la Commune pour passer une convention qui définit les modalités de partenariat pour la gestion des espaces naturels sensibles se trouvant sur le territoire de la Commune. Il s'agit entre autres de mettre en place une concertation étroite avec les représentants de la collectivité et des associations, de sensibiliser le public à la protection de l'environnement, de réaliser un plan de gestion des espaces naturels... Par contre, le Président propose de ne pas prendre en charge la part résiduelle des contrats aidés recrutés par EDEN62, ni les coûts des brochures éditées par EDEN62. Il propose de l'autoriser à signer cette convention telle que mentionnée.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **13) Désignation d'un correspondant défense :**

La zone de défense et de sécurité du Nord sollicite la désignation d'un correspondant défense au sein du conseil municipal. Pascal Penet est candidat. Conformément à l'article L2121-21 du CGCT, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter à main levée. Pascal Penet est désigné correspondant défense avec 19 voix.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **14) Vente d'un terrain :**

La Commune a reçu une offre d'achat pour la parcelle AD381 située rue des Garennes. L'offre est de 40 000€ TTC net vendeur. Le Président propose de fixer le prix de cette parcelle à 40 000€ TTC net vendeur, et d'accepter l'offre d'achat reçue.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **15) Groupement de commande pour les fournitures administratives :**

Dans le cadre du schéma de mutualisation de la CAPSO et par délibération n°2017-48, la commune a adhéré au groupement de commande pour l'achat de fournitures administratives. La convention d'adhésion arrivant à échéance, le Président propose au conseil municipal de l'autoriser à renouveler l'adhésion de la commune à ce groupement de commande.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **16) Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants :**

Conformément à l'article 1407 bis du code général des impôts, les communes peuvent assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation. La loi de finances 2013 prévoit que les logements doivent être vacants depuis plus de 2 ans. Le Président propose d'assujettir les logements vacants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

### **17) Groupement de commandes : contrôle et maintenance des poteaux incendie :**

Par délibération n°2018-27, la commune a adhéré au groupement de commande sur le contrôle et la maintenance des poteaux incendie avec la ville de Saint-Omer. Ce groupement de commande sera reconduit pour l'année 2021, mais la commune de Quiestède a souhaité se retirer. Le Président propose au conseil de signer un avenant à la convention pour acter le retrait du groupement de commande de la commune de Quiestède.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

## **18) Commissions municipales :**

Par délibération n°2020-01, les différentes commissions ont été formées. Compte tenu de la démission de J-M Gary, membre de la commission des finances, le Président propose à Anne Alguazil de le remplacer. L'élue accepte. Anne Alguazil est désignée membre de la commission des finances à la place de J-M Gary.

**La délibération est adoptée à l'unanimité avec 19 pour.**

## **DIVERS, INFORMATIONS :**

- L'éclairage du terrain de football ne fonctionne plus. La vétusté de l'installation rend préférable une remise à neuf du tableau électrique, avec pose de spots en led, plutôt qu'une réparation à l'identique qui risquerait de retomber en panne d'ici peu. En concertation avec le club de football, il a été convenu d'installer un nouveau système sur un demi terrain. Le bureau municipal a donné l'accord pour un montant d'environ 11k€ HT.
- Le Département (et la CAPSO dans le cadre d'une contractualisation) est favorable à l'aménagement d'un rond-point pour un nouvel accès plus sécurisé au CHRSO. M. le Maire a sollicité l'incorporation d'une bande d'environ 1.40m sur un côté pour les piétons et les vélos. Les travaux pourraient avoir lieu en 2021, avec un nouveau réseau d'éclairage public. Ultérieurement, le carrefour avec la rue Profonde sera amélioré.
- Les travaux du lotissement de la rue du Camp sont à l'arrêt en raison de fouilles archéologiques. Les entreprises ont allongé le délai de leurs offres de marché.
- Compte tenu de la crise sanitaire, le bureau municipal a décidé d'annuler le repas des aînés.
- La commune a acheté le fourgon au garage Renault.
- Les travaux de renforcement du réseau électrique de l'hôpital auront lieu en octobre, avec la création d'une 2<sup>e</sup> alimentation. Ils débiteront à l'Argillère, et rejoindront progressivement l'hôpital.
- En association avec la CAPSO et la Région, un arrêt de bus a été créé au Grand Bois pour desservir les lycées.
- Malgré un contexte particulier, les retours sur le déroulement du CLSH ont été positifs, à la fois pour l'équipe encadrante et pour les enfants.
- Le camping est toujours en liquidation judiciaire. La fin de la procédure est fixée à début octobre. Il est à penser une reprise.
- Le Président rappelle le droit à la formation des élus.
- Le Président demande aux élus du groupe minoritaire s'ils acceptent les colis de Noël des élus. Ces derniers déclinent.
- Un élu signale le mauvais entretien de caniveaux rue du Stienart.
- Une élue demande si une compensation est prévue suite à l'annulation du repas des aînés. La Commune a sollicité l'estaminet pour faire un colis, mais ils préfèrent ne pas en faire compte tenu des contraintes sanitaires. Une réflexion sera menée pour les colis de Noël.

*Levée de séance à 19h45.*

Le Maire, Francis Marquant.

La secrétaire, Sandra Savary